



## Conseil économique et social

Distr. générale  
6 décembre 2010  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Cinquante-cinquième session

22 février-4 mars 2011

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité des sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » : réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives**

### **Communication présentée par Femmes Africa Solidarité, l'Association internationale des avocats contre les armes nucléaires, la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la communication ci-après, qui est distribuée en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* E/CN.6/2011/1.



## Communication

Nous, Femmes Africa Solidarité, avec nos partenaires du programme Global Action to Prevent War – un projet de l'Association internationale des avocats contre les armes nucléaires et de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, avons analysé le thème prioritaire de la cinquante-cinquième session de la Commission de la condition de la femme « Femmes 2000 : égalité des sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » et estimons que l'inclusion et la participation des femmes et des filles à tous les aspects de la vie communautaire, y compris à l'éducation, comme évoqué dans le thème de cette session, sont essentiels à l'instauration et au maintien de la paix.

La communauté internationale est tenue de garantir le respect du droit à l'éducation des femmes et des jeunes filles et en fait à l'évidence grand cas. En mars 2010, la Commission de la condition de la femme a jugé des progrès réalisés dans 12 domaines clefs de la Plate-forme d'action de Beijing, dont l'éducation et la formation des femmes et des filles. Trois mois plus tard, en juin 2010, l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social avait pour thème l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. La réunion plénière de haut niveau des Nations Unies sur les objectifs du Millénaire pour le développement (ODM) en septembre de cette année a tenté de galvaniser la volonté politique pour assurer la réalisation des objectifs fixés en 2000, dont l'éducation et l'égalité entre les sexes, conformément à l'Objectif 3 des ODM.

Le renouvellement de ces engagements et déclarations intervient à un moment où 60 % des pays n'ont pas encore atteint la parité entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire, objectif fixé pour 2005 à la fois dans le cadre du Forum mondial de l'éducation et lors du Sommet du Millénaire de 2000. Par ailleurs, le pourcentage de femmes illettrées n'a pas évolué au cours des 20 dernières années : les femmes représentaient toujours les deux tiers des 759 millions d'illettrés dans le monde en 2008 (Recueil de données mondiales sur l'éducation 2010 de l'institut des statistiques de l'UNESCO). Dans les situations de conflit ou post-conflit, ces chiffres sont probablement encore plus en défaveur des femmes et des jeunes filles, reléguées à une multitude de tâches ménagères et économiques et souvent mariées et enceintes très jeunes. Il est généralement jugé moins intéressant de leur offrir des opportunités d'éducation, d'où un environnement encore plus préjudiciable à leur égard. Selon le Réseau inter-agences pour l'éducation en situations d'urgence (INEE), dans les zones de conflit, 20 millions de filles ne sont pas scolarisées et elles ne représentent que 30 % des réfugiés inscrits dans les établissements d'enseignement secondaire.

L'éducation des filles est souvent entravée par des problèmes de sécurité, de culture et par le poids des obligations familiales. Dans beaucoup de situations de conflit et de post conflit, les femmes et les filles désireuses de suivre un enseignement craignent pour leur sécurité. Elles subissent des violences sexuelles et font l'objet de viols utilisés comme tactique de guerre. En plus d'être des victimes, elles sont souvent stigmatisées par la société. C'est pourquoi les filles fréquentent moins l'école si celle-ci est éloignée, les craintes pour leur sécurité prenant le pas sur leur volonté de s'instruire. A titre d'exemple, selon l'UNICEF, dans la situation sécuritaire délicate que connaît le Sud-Soudan, les filles ne représentent aujourd'hui que 37,6 % des élèves. Beaucoup d'enfants refuseront de parcourir le long trajet

jusqu'à l'école, compte tenu de leur vulnérabilité face aux agressions commises par l'Armée de résistance du Seigneur.

Sur le plan culturel, les femmes non instruites ont peu de chances de participer à la vie publique. Dans ses résolutions 1325 et 1889, le Conseil de sécurité souligne l'importance de la participation des femmes dans les processus de paix, étant donné le rôle crucial qu'elles peuvent jouer dans le maintien de la sécurité et la consolidation de la paix. Le manque d'éducation et de formation des filles et des femmes est un problème auto-entretenu qui nuit à la promotion du rôle des femmes en tant que contributrices au développement de la société au sens large. Les femmes peu instruites/formées sont facilement exclues des mécanismes de gouvernance et politiques, cette exclusion limitant encore davantage leur capacité à s'engager dans des activités productives de leurs sociétés. Le problème, persistant et systémique, suppose des solutions avisées et durables, dépassant largement le conflit et le stade de la reconstruction post-conflit. L'autonomisation par l'éducation et la formation est un facteur essentiel pour garantir la participation pleine et entière des femmes aux processus politiques.

Il convient de noter qu'en cherchant à satisfaire aux besoins des femmes et des filles en matière d'éducation et de formation dans les situations de conflit et d'après-conflit, les gouvernements et les acteurs internationaux doivent avoir conscience des obstacles et besoins spécifiques des femmes selon les contextes culturels.

#### **Recommandations aux gouvernements, aux acteurs internationaux et aux organisations de la société civile**

Plusieurs obstacles empêchent les jeunes filles de fréquenter l'école. En dépit de l'accent placé par les ODM sur l'enseignement primaire, il est nécessaire de veiller à ce que cet élan ne faiblisse pas lors du passage au secondaire. Les établissements scolaires doivent mettre en place des installations sanitaires séparées, privées et sûres pour les filles. Il convient également de renforcer la sécurité pour prévenir le harcèlement sexuel et la violence, tant à l'école que sur le chemin qui y mène. Les programmes doivent par ailleurs être réformés et les enseignants formés pour promouvoir des écoles de meilleure qualité offrant aux filles des chances d'éducation plus solides.

Les contraintes financières qui empêchent les filles d'aller à l'école et d'accéder à l'éducation doivent être allégées. L'allocation de bourses, les transferts en espèces et la suppression des frais de scolarité; le suivi des taux de réussite et de fréquentation; et le renforcement des investissements en faveur de l'inscription des filles dans l'enseignement secondaire, sont autant de mesures susceptibles d'y contribuer.

Par ailleurs, dans le contexte du relèvement post-conflit, il est indispensable et urgent d'autonomiser les femmes et de développer leur esprit d'entreprise, de les rapprocher des nouvelles technologies et de leur permettre de prendre pied sur des marchés en perpétuelle évolution. L'approche traditionnelle est essentiellement axée sur la reconstruction des infrastructures et néglige trop souvent la promotion et le renforcement des entreprises dirigées par des femmes.

Il est nécessaire d'investir également dans l'éducation à la santé sexuelle et procréative. Ces investissements faciliteront la réalisation de l'égalité des sexes et

l'autonomisation des femmes et aideront ces dernières à respecter de meilleures normes d'hygiène pour elles-mêmes et leurs familles. Les taux de mortalité maternelle chuteront, la planification familiale jouera enfin son rôle, les taux de fécondité élevés des adolescentes reculeront et des mesures seront mises en place pour aider les femmes à vivre avec le VIH.

Une éducation et une formation adaptées aux attentes du marché de l'emploi doivent être assurées de manière à combler l'écart entre les sexes lors du passage des jeunes de l'école à la vie professionnelle. Il est essentiel que les filles soient préparées à entrer sur le marché de l'emploi; par ailleurs, il est crucial que les femmes soient formées et familiarisées avec la technologie. Il convient de soutenir leur esprit d'entreprise, par l'information et un soutien législatif permanent en faveur de politiques de quotas réservés aux femmes et aux filles. Ces mesures permettront d'assurer la participation des femmes dans le secteur économique tout en renforçant leur accès aux postes de direction et de décision.

Les investissements en faveur de l'égalité des sexes doivent être intensifiés et comptabilisés, y compris en institutionnalisant, dans le cadre de la réforme de la gestion des finances publiques, une budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes, afin de garantir que les engagements financiers sont à la hauteur des promesses politiques dans ce domaine. Ces engagements financiers doivent avoir des effets en cascade aux fins d'accroître l'assistance financière et technique apportée aux organisations féminines au niveau local, pour qu'elles participent davantage aux domaines liés à la sécurité, par exemple la réforme du secteur de la sécurité, le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR), le maintien de la paix, et le contrôle et l'élimination des armes légères et de petit calibre. Il est important que les programmes DDR soient également axés sur les femmes et les filles-mères et leurs enfants, et mettent un accent particulier sur la satisfaction des besoins éducatifs.

Les gouvernements et la communauté internationale doivent répondre aux préoccupations sécuritaires qui freinent l'accès à l'éducation, engendrent des traumatismes et limitent les opportunités de participation pleine et entière des adultes. La participation des femmes à la vie politique est de toute évidence entravée par le manque d'éducation, de formation et de connaissances, mais aussi par des contraintes culturelles ou de sécurité et les charges familiales ou communautaires démesurées qui pèsent sur leurs épaules. Si l'éducation et la formation des femmes et de filles ne sont pas garanties, leur pleine participation s'avère impossible. Il convient de prévoir l'accès à l'éducation pour les femmes adultes en menant des consultations auprès des écoles, des organisations et réseaux de femmes, sur la manière d'assurer leur sécurité, notamment dans les environnements entachés de violence sexiste. Il est à l'évidence indispensable de faire campagne en faveur de l'éducation et de l'alphabétisation des adultes, en ciblant les femmes dans les situations de relèvement post-conflit.

Il est par ailleurs urgent pour les États membres de réduire leurs dépenses militaires et de les réorienter vers la satisfaction des besoins humains et environnementaux. Comme le note l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm (SIPRI) dans son rapport annuel 2010, si la crise financière ne semble pas avoir eu d'effet sur les dépenses militaires, elle a probablement nuit à la volonté et à la capacité des principaux gouvernements et institutions multilatérales d'investir d'autres ressources, non militaires, pour relever les défis et pallier aux instabilités

qui menacent les sociétés et les individus partout dans le monde. L'un de ces défis est d'offrir une éducation et une formation adéquates aux femmes du monde entier.

Ces recommandations prennent d'autant plus d'importance dans le contexte mondial actuel, où les crises financière et humanitaire ont relégué au second plan l'éducation et la formation des femmes et des filles en raison de la réduction de l'aide internationale et des fonds budgétaires nationaux. Sans un accès adéquat à l'éducation et à la formation, les femmes et les filles vivant dans des environnements de conflit ou post-conflit n'ont aucun moyen de briser le cycle de la pauvreté et de l'insécurité qui menacent leur avenir. Il est de notre devoir de clamer haut et fort le droit des femmes et des filles à l'éducation, à la formation et à l'accès aux marchés, et par voie de conséquence à une vie meilleure. Nous devons agir et maintenant.

**Signataires**

Femmes Africa Solidarité

Association internationale des avocats contre les armes nucléaires

Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté

---